

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1062

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 2

À l'alinéa 14, après le mot :

« recherche »

insérer les mots :

« à finalité thérapeutique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que toutes ces dispositions sont prises avec une finalité thérapeutique.